

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an. . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En an. . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;  
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
9 Mars 1880.

### Chronique générale.

La discussion de l'article 7 du projet Ferry n'a pu être terminée hier soir. Après des discours de MM. Jules Simon et Ronjat, la suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

On croit que M. Dufaure parlera, et toutes les manœuvres des gauches tendent à l'en empêcher, et, s'il parle, à ne pas laisser le vote s'effectuer sous l'influence de sa parole.

Les gauches paraissent très-inquiètes du résultat de la discussion.

La proposition pour la mise en vigueur de la loi d'expulsion des Jésuites a déjà réuni à la Chambre 40 signataires.

### ELECTION DE DEUX SÉNATEURS.

Dimanche a eu lieu dans la Dordogne, à Périgueux, l'élection de deux sénateurs en remplacement de MM. Magne et Paul Dupont, décédés. Voici le résultat du premier tour de scrutin :

MM. de Fourtou, conservateur. . . . .	363 voix.
de Bosredon, conservateur. . . . .	317
Garrigat, républicain. . . . .	307
Chavoix, républicain. . . . .	288
Gibat. . . . .	70

M. de Fourtou est seul élu au premier tour.

Au second tour de scrutin, M. de Bosredon a été élu par 367 voix contre 305 données à M. Garrigat. — M. Gibiat s'était désisté.

Ce résultat fait regagner à la minorité du Sénat les deux voix qui lui avaient été enlevées par le décès de MM. Magne et Dupont.

Une dépêche de Londres annonce qu'Hartmann est arrivé avant-hier dans cette capitale, mais que son intention manifestée en débarquant en Angleterre a été de se rendre immédiatement en Amérique.

Le dernier conseil des ministres a tranché définitivement la question de la réorganisation de la magistrature.

A l'unanimité, et à la grande satisfaction de M. Grévy, le conseil a décidé que le projet du gouvernement serait amendé dans le sens du projet de la commission, sauf l'article relatif à l'immovibilité.

Le gouvernement maintient intacte cette prérogative, et il n'y sera porté atteinte qu'en ce qui concerne les magistrats supprimés.

Ajoutons que pour ceux-là la liquidation de la retraite sera basée non sur les années de service, mais sur l'âge.

Au conseil de samedi, M. de Freycinet a présenté un projet de traité d'extradition entre la France et la Russie. Ce projet a été préparé par M. Billot, sous-directeur du Contentieux, auteur d'un livre sur l'extradition et rédacteur de tous les principaux traités conclus entre la France et les autres puissances.

Ce projet porte, comme le traité que nous avons avec la Belgique, que sera extradé tout individu coupable d'assassinat ou de tentative d'assassinat sur un souverain ou sur les membres de sa famille.

Nous avons annoncé le prochain dépôt par M. Pascal Duprat d'une proposition de loi sur les faillites ; en voici les bases principales :

Le failli ne sera plus frappé de déchéance, soit en ce qui concerne ses droits politiques, soit ses droits civils ; ce n'est que dans le cas de banqueroute qu'il y aurait incapacité.

D'autre part, le syndic serait supprimé ; les créanciers souverains feraient gérer l'établissement par le failli ou par l'un des banquiers, toutes les fois que la chose sera possible, de façon à améliorer le passif, et à sauvegarder les créanciers et à voter enfin la répartition, souvent minime, l'actif étant absorbé par les frais.

### On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Nous croyons savoir que le décret nommant M. le général de Galliffet gouverneur de Paris paraîtra dans quelques jours au Journal officiel. »

« La nomination du général grand seigneur (sic), comme on l'appelle dans l'entourage de M. Gambetta ; exaspérera les radicaux et l'extrême gauche ; mais nous ne craignons pas d'être démentis en affirmant que cette nomination qui garantira le maintien de l'ordre matériel dans Paris a été exigée par M. Gambetta et consentie à regret par le général Farre. »

« Par le même décret, le général Gresley sera nommé au commandement du 5<sup>e</sup> corps d'armée, le général Février au commandement du 9<sup>e</sup>, et le général Davout au commandement du 14<sup>e</sup>. »

Nous avons sous les yeux, dit l'Union, le Mémoire en défense présenté par M<sup>e</sup> Engelhard au Président de la République et au conseil des ministres contre la demande en extradition d'Hartmann.

M<sup>e</sup> Engelhard, nous n'avons pas besoin de le dire, conclut que l'extradition doit être refusée parce que Hartmann n'est accusé que d'un crime politique.

Nous trouvons, à ce sujet, dans ce Mémoire, une singulière théorie, et c'est le seul passage que nous ayons à relever :

« Il n'est pas contestable qu'il existe une différence énorme entre un criminel politique et un criminel de droit commun. L'un est guidé par les passions les plus viles, l'autre risque sa tête pour l'affranchissement de son pays. »

Aussi, dans les temps modernes, l'attaque contre une forme de gouvernement, contre un ordre social, contre un tyran, n'est pas considérée comme un acte d'immoralité et l'infamie ne s'attache pas aux révolutionnaires et aux régicides.

« La criminalité varie selon les temps et les institutions. Le despotisme provoque fatalement les insurrections : quand elles échouent, ce sont des émeutes ; quand elles réussissent, ce sont des révolutions. La France a passé par bien des vicissitudes politiques, et nous avons vu, suivant la fortune alternante des partis, glorifier les vaincus et flétrir les triomphateurs. »

La théorie de M<sup>e</sup> Engelhard pourrait mener loin si l'on en déduisait les conséquences logiques. Selon lui, le criminel politique est celui qui « risque sa tête pour l'affranchissement de son pays ». Il suffirait donc à un assassin de dire qu'il veut affranchir son pays pour bénéficier d'une excuse ? On pourrait donc demain assassiner M. Grévy ou tout autre homme politique en invoquant cette belle raison, et se couvrir de la qualité de criminel politique, qui n'entraîne ni « l'immoralité » ni « l'infamie » ?

Quant à « risquer sa tête », ce que M<sup>e</sup> Engelhard considère tout au moins comme une circonstance atténuante sinon comme une excuse, nous lui répondrons que tout meurtrier peut en dire autant. L'assassin qui irait la nuit poignarder M<sup>e</sup> Engelhard pour exercer une vengeance ou pour voler risquerait aussi sa tête, attendu que M<sup>e</sup> Engelhard pourrait se défendre et le tuer. Tout criminel, en somme, risque sa tête, puisqu'il peut être pris et guillotiné. Cela n'a jamais été considéré par aucune justice comme une atténuation du crime.

M<sup>e</sup> Engelhard parle ensuite d'attaque « contre un tyran » qui « n'est pas considérée comme un acte d'immoralité ». Ceci aboutit tout simplement à la théorie de Grégoire, à mettre tous les souverains hors de l'humanité, comme si les souverains n'avaient pas les mêmes droits à la vie que le dernier de leurs sujets. Qui décidera d'ailleurs que le souverain est « un tyran » bon

### FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

## LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Mais Malicorne avait mieux qu'une ambition ordinaire ; l'indépendance ne lui suffisait pas ; il rêvait la domination par la richesse ; il voulait, après avoir été le dernier de son village, le plus pauvre et le plus abandonné de sa commune, en devenir le premier, le plus riche habitant ; il voulait inspirer l'envie, l'admiration, et un autre sentiment qui n'est pas le respect et qui n'est pas non plus la haine : quelque chose comme une crainte respectueuse, une déférence profonde.

Ce désir bizarre existe, peu ou beaucoup, dans l'esprit de bien des gens, — de ceux surtout qui, plus madrés et plus audacieux, sont la lime, lorsque les autres ne sont que le morceau de fer ; c'est la dernière expression de leur ambition, le but de leur vie.

Cette royauté des écus tenta si fort Malicorne qu'il ne s'arrêta devant aucune considération pour y parvenir ; il mit en œuvre tous les moyens que lui suggéraient ses goûts rapaces, son énergie

volonté et des aptitudes toutes particulières à la science des chiffres et aux transactions commerciales. Il était rusé, il devint habile ; il ignorait la loi, il étudia le code et fut bientôt en état d'en remonter au procureur le plus retors. C'est alors qu'il se fit consignataire des produits du pays, avançant aux producteurs, sur nantissement de céréales, les sommes dont ceux-ci avaient besoin, et trouvant moyen de vendre ces produits à des prix supérieurs à ceux qu'en eussent obtenus les producteurs, tout en ne leur en tenant compte qu'à un prix convenu à l'avance.

Mais il arriva un moment où Malicorne, dont la richesse était un fait de notoriété publique, ne paya plus qu'en billets, envoyant chez un compère, homme de paille, pour l'escompte de sa signature. Celui-ci, parfaitement stylé par Malicorne, dont il était la créature, faisait de l'escompte à la manière d'Harpagon et de Schylock. On revenait chez Malicorne tout désappointé, et Malicorne, simulant une grosse colère, se répandait en invectives contre son voisin, le traitait de gueux et de scélérat, disait de revenir le lendemain, sous prétexte de recourir à son notaire pour avoir des fonds, et finissait par escompter lui-même sa signature à un taux qui paraissait minime relativement aux prétentions exorbitantes de son affidé. De cette façon, il conservait son prestige d'homme utile et gagnait, grâce à son habileté, honneur et profit.

On a beaucoup parlé, depuis dix ans, et l'on en parlera encore bien longtemps, des souffrances de l'agriculture.

Il est certain qu'il en est de l'exploitant de la terre comme du commerçant de la ville : tous n'ont pas le même bonheur, tous n'ont pas la même intelligence, le même courage, la même sagesse. On en trouve que le besoin de posséder, l'ignorance, une ambition mal dirigée conduisent à la gêne et de là à la ruine.

Sur ceux-là, maître Jean Malicorne jeta son dévolu et se promit d'exploiter à son profit leurs défauts, leurs vices et leurs besoins. A l'un il prêta cinq cents francs, à l'autre mille ; à celui-ci cinq mille, à celui-là dix mille, sans intérêts et par pure obligeance, disait-il ; comme garantie de son prêt, il se faisait vendre à réméré des portions de champs, de bois, de vignes, valant deux ou trois fois la somme avancée ; et si, à l'époque convenue, l'emprunteur n'était pas en mesure de le rembourser, il devenait propriétaire définitif du champ, du bois, de la vigne donnés en gage.

A ceux qui criaient trop de se voir ainsi dépouillés, il faisait de belles promesses, donnait à l'un quelques écus, à l'autre une vache de cent francs, à un troisième les grains nécessaires aux semailles ; la ruine arrivait tout doucement pour ces malheureux, et les richesses de Malicorne s'accroissaient chaque jour.

Pour mener à bonne fin toutes ces opérations que la loi ne tolère pas, il avait eu besoin d'un notaire complaisant et d'un prête-nom.

Il trouva l'un et l'autre en la personne d'un clerc de notaire, qu'il avait connu à Auxerre, et en celle d'un de ses voisins, nature simple, ignorante, naïve, que quelques services avaient attaché à lui avec la reconnaissance et la fidélité que le chien éprouve pour son maître ; l'un était pauvre, mais ambitieux ; l'autre était illettré et désireux de prouver sa reconnaissance.

A celui-là il dit : « L'étude du notaire de Vermanton est à vendre, achetez-la : j'ai cent mille francs à votre disposition. »

Le clerc, trop ambitieux, accepta. Mais à la première échéance, n'étant point en mesure de rembourser Malicorne, il subit sa volonté, devint sa créature et compromit gravement sa position.

A celui-ci il dit : « J'ai besoin de toi : va chez le notaire de Vermanton et fais ce qu'il te dira. »

Et l'homme y alla, plein de confiance, ignorant qu'il se rendait complice d'actes frauduleux, ou plutôt qu'il était le principal auteur de ces actes, qui devaient le conduire sur les bancs de la police correctionnelle.

Un jour, il y a plus de deux années de cela, une plainte fut portée contre les deux complaisants de Malicorne, par un débiteur qui se trouvait complé-

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**FINIS d'ASTHME**  
SUFFOCATION et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>o</sup> CLERY à Marseille.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
endues sans médecine, sans purges et sans frais.  
Par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances

de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), (272) 8, rue Castiglione, Paris.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —		9 15 soir.	
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 13 soir.	5 14 —	6 25 —	
6 45 —	10 22 —	11 35 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MARS 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83 55			Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	817 50	5	
3 % amortissable	84 45			Crédit Foncier, act. 500 f.	1080			Crédit Mobilier esp.	585	10	
1/2 %	113 50			Obligations foncières 1877	365			Société autrichienne	585	10	
5 %	116 30			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	740	6	25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	512			Crédit Mobilier	720			Orléans	381		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit foncier d'Autriche	733	10		Paris-Lyon-Méditerranée	381		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	306			Est	723 75		1 25	Est	380		
— 1865, 4 %	528			Paris-Lyon-Méditerranée	1185			Nord	380 50		
— 1869, 3 %	404			Midi	875	2	50	Ouest	380 50		
— 1871, 3 %	399 50			Nord	1500	1	25	Midi	380 25		
— 1875, 4 %	525			Orléans	1185			Paris (Grande Ceinture)	388 50		
— 1876, 4 %	523 50			Ouest	785	1	25	Paris-Bourbonnais	381 25		
Banque de France	3210			Compagnie parisienne du Gaz	1340			Canal de Suez	519		
Comptoir d'escompte	872 50			C. gén. Transatlantique	605						
Crédit agricole											

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
8 — 56 — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — soir, —  
3 — 32 — — express.  
7 — 15 — — omnibus.  
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — omnibus.  
9 — 40 — — express.  
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 43 — — omnibus-mixte.  
10 — 29 — — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### BELLE VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 25, maison FOLLIER,

Le lundi 15 mars 1880 et jours suivants, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Un beau meuble de salon en acajou recouvert en damas de soie, composé de : deux canapés, six fauteuils et six chaises, deux consoles, une table de milieu, huit rideaux de fenêtre, aussi en damas de soie;

Chaises et fauteuils divers, tables à jeu, commodes, secrétaires, tables à ouvrage, tables de toilette, armoire à glace en acajou, armoires à linge, tables de nuit, coffre à bois;

Très-belle garniture de cheminée, pendules, glaces, tableaux, tapis, suspensions;

Table de salle à manger et buffet en acajou, étagères, dressoirs, guéridons, excellente literie, couvertures, couvre-pieds, chaise longue, buffets, tables diverses;

Batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, vaisselle, verres, huillier et cabaret en métal blanc, lampes, paravents, table-bureau;

Un piano droit en palissandre, un fauteuil Louis XV, un autre fauteuil Louis XVI;

Bouteilles vides, bancs de jardin, outils de jardinage, coffres à avoine, bronnette, etc.;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

(104) THUBÉ.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER DE SUITE UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 13 et 15.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR.

UNE MAISON DE SAUMUR demande un ouvrier fer-blantier.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

### BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (103)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

### MAISON

AVEC GRAND JARDIN  
Rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 10.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DUMAS ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (63)

### A VENDRE RAMES DE POIS ET OSIER POUR ATTACHES.

S'adresser chez M. FOUCHIER, garde du Bray. (108)

UN COMPTABLE, pouvant disposer de plusieurs heures par jour, demande une ou plusieurs comptabilités.

S'adresser au bureau du journal.

### PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

### ASPERGES

Plant de deux ans

### A VENDRE

Chez M. DUBOIS, à Varrains, au prix de 5 francs le cent.

Ce plant est de toute beauté, et sa graine est sortie d'Argenteuil. On peut le voir chez lui avant l'arrachage.

LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Le 43<sup>e</sup> volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N<sup>o</sup> par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4<sup>o</sup> et un morceau de musique.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.  
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

Le volume broché, Paris, 3 fr.  
Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

PAR AN 12 fr. **Le Bulletin Financier** Quotidien  
12<sup>e</sup> Année. — 4 grandes pages. — Seul Journal Financier Populaire  
Paraissant à 5 h. du soir et arrivant le lendemain matin en Province.  
Publié  
Chaque jour toutes les Nouvelles politiques et financières qui intéressent les Capitalistes; un Compte rendu raisonné et détaillé de la Bourse du jour; plusieurs articles de fond; une Chronique financière; la Cote complète de toutes les Valeurs du Marché officiel et Marché au Banque, etc.  
PRIME GRATUITE offerte aux abonnés d'UN AN  
**Dictionnaire Financier**  
Ouvr. inédit, propriété exclusive du BULLETIN FINANCIER, et qui renferme, par ordre alphabétique, des renseignements précieux pour les capitalistes: Historique des diverses Sociétés. Dividendes des cinq dernières années. Explication des termes de Bourse, etc.  
31, Rue du Quatre-Septembre, PARIS  
Tout ce qui se dit et se fait dans le monde financier.  
Abonnement d'essai 1 fr. POUR UN MOIS

## PLUS DE DOS RONDS



## BRETELLE AMÉRICAINE

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise.
4. Elle ne peut pas glisser de sur les épaules.
5. Il y a moins de frange sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
6. Chaque partie du pantalon peut être tirée comme l'on veut.
7. Par le moyen de la patte de derrière, on peut élargir ou diminuer la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quand il pleut, on peut relever le derrière de son pantalon, sans affecter le devant.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE CONTINENT :

PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES À L'ORDRE DE M. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

## LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NECESSITE

Par M. l'abbé MÉRIT, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8<sup>o</sup>. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.